

Guide pratique de l'association Aquitaine

Ce guide est produit et diffusé gratuitement par l'ensemble des directions départementales et la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports de la région Aquitaine (<http://www.mjsaquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr>)

Il est disponible dans chaque direction départementale, par retrait sur place ou en envoyant une enveloppe (format 23x16,5) libellée à votre adresse et timbrée à 2,11 euro. (voir adresses dans les pages ressources)

→ DRDJS Aquitaine Gironde

7, bd du Parc des Expositions
33 525 Bruges Cedex
Tel : 05 56 69 38 00 - Fax : 05 56 50 02 30
Mél : dro33@jeunesse-sports.gouv.fr

→ DDJS Landes

7 Place Francis Planté
BP371 40 012 Mont de Marsan Cedex
Tel 05 58 05 76 30
Mél : ddo40@jeunesse-sports.gouv.fr

→ DDJS Pyrénées Atlantique

6 ter, rue de l'Enfant Jésus
64 000 Pau
Tel 05 59 27 27 56 - Fax 05 59 27 30 32
Mél : ddo64@jeunesse-sports.gouv.fr



→ DDJS Dordogne

133, bd du petit Change
24 016 Périgueux
Tel : 05 53 35 72 18
ddo24@jeunesse-sports.gouv.fr

→ DDJS Lot et Garonne

Rue de Lille - Parc des sports
47 031 Agen Cedex
Tel 05 53 77 48 30
Mél : ddo47@jeunesse-sports.gouv.fr

www.guidon.asso.fr

IMPORTANT : Ce guide a été mis sous presse le 1^{er} mars 2008. Il ne prend pas compte des mesures législatives intervenues après cette date. Aussi nous vous recommandons de vérifier sur notre site les mises à jour.

GUIDE PRATIQUE DE L'ASSOCIATION

Éditeur : association Guid'on, 15D Boulevard Jean Moulin - 44100 Nantes.

Mél : contact@guidon.asso.fr

Auteurs : **Christian Le Moigne**, conseiller d'éducation populaire et de la jeunesse à la direction départementale de jeunesse et des sports du Morbihan, **Luc Raoul**, directeur de l'ESAT-foyers des Genêts d'Or de Landivisiau, **Alain Tartier**, chargé d'éducation populaire et de jeunesse à la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports des Pays de la Loire, **Rida Tefahi**, conseiller, intervenant auprès des associations - Nantes

Illustrateur : Nono

Conception graphique et mise en pages : Kiaï, Alexandre Gourdon

Édition : Mars 2008 / **ISBN** : 2-915065-16-0 / **Dépôt légal** : à parution

Imprimerie : Chiffolleau - Nantes

Toute reproduction intégrale ou partielle est autorisée après accord de l'éditeur (loi du 11 mars 1957 - code de la propriété intellectuelle)

À Rida, subitement décédé le 11 juillet 2007, en mémoire des 15 années de complicité lors de la rédaction de ce guide. Alain, Christian, Luc.

Préface

Avec 14 millions de bénévoles, et un budget cumulé de 59 milliards d'euros, les associations dans notre pays représentent 935 000 emplois en équivalent temps plein. Au total, c'est 1 100 000 structures associatives recensées, dont la grande majorité s'appuie sur le travail des bénévoles.

En Aquitaine, on compte plus de 130 000 associations déclarées et plus de 3 500 se créent chaque année.

La réalité associative est incontournable.

Elle témoigne de l'engagement de nos concitoyens dans la vie sociale à travers la multitude de facettes que recouvre la vie associative. Elle s'avère indispensable dans la prise en compte de larges secteurs que sont le sport, la culture, les loisirs ou le secteur social au sens large. Elle mobilise des moyens économiques importants particulièrement en terme d'emploi.

La particularité de notre loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association - la souplesse de son cadre - permet une multiplicité de formes d'engagements associatifs. A cet égard l'engagement bénévole reste le pilier indispensable pour maintenir une vie associative en continuuel renouvellement. Qu'il s'agisse d'un bénévolat d'activité, ponctuel ou régulier, d'un bénévolat de responsabilité ou de gestion, toutes et tous et à tout âge doivent pouvoir trouver dans la vie associative la possibilité d'exercer ses talents.

Pour autant, la tâche des bénévoles associatifs n'est pas toujours facile. La maîtrise d'un certain nombre de connaissances s'avère vite indispensable. C'est dans cet esprit que les cinq Délégués Départementaux à la Vie Associative d'Aquitaine ont décidé de mettre leurs moyens en commun afin de mettre à votre disposition la réédition 2008 de cet outil d'information complet.

Sous forme de questions/réponses, vous trouverez dans ce Guide pratique, les informations essentielles à la vie de toute association. Vous y trouverez également de nombreuses adresses utiles pour vous aider dans vos démarches.

Ce guide pratique marque concrètement l'intérêt que les pouvoirs publics portent à accompagner et à encourager toutes celles et tous ceux qui font vivre la diversité associative de notre région. Je souhaite qu'il réponde à vos attentes.

Francis Idrac
Préfet de Région Aquitaine
Préfet de Gironde



Données introductives

L'AQUITAINE, avec plus de 3 000 000 d'habitants est une des régions de France les plus dynamiques sur le plan démographique.

Département	Population	Densité (Hab/Km2)
24 Dordogne	401 000	44
33 Gironde	1 376 000	138
40 Landes	357 000	39
47 Lot-et-Garonne	318 000	59
64 Pyrénées-Atlantiques	628 000	82
Aquitaine	3 080 000	75

(source INSEE - 2005)

Avec une densité de 75 hab./Km2, elle se situe parmi les régions les moins densément peuplées, en raison notamment de l'importance des superficies boisées qui occupent 44% de son territoire. Mais, selon les territoires, la densité passe de 10 hab./Km2 dans certaines parties des Pyrénées, à 500 hab./Km2 dans les communes littorales de la Côte Basque et du sud des Landes.

Entre 1999 et 2004, la région Aquitaine bénéficie de la 3ème croissance démographique nationale (+0,96%/an). Cette croissance s'explique en très grande partie par l'augmentation de son solde migratoire qui vient compenser un solde naturel relativement faible. Il importe surtout de souligner que contrairement à une idée trop souvent avancée, l'Aquitaine n'attire pas prioritairement des retraités. Ainsi, entre 1999 et 2004, 23% des arrivants avaient entre 30 et 39 ans (soit quatre points de plus qu'entre 1990 et 1999), et 27% de 4 à 19 ans

Ainsi, les grandes zones urbaines continuent leur croissance rapide : près de 70% des aquitains sont en 1999, des citadins (75% au plan national), et un aquitain sur trois réside dans les limites des trois grandes zones urbaines que sont, au nord, l'agglomération de Bordeaux, et au sud celles de Pau et de Bayonne Biarritz Anglet. Plus encore, comme le souligne le CESR, « 86% des Aquitains vivent dans l'espace à dominante urbaine (pôles urbains et périurbains) dépendant des sept aires urbaines de plus de 50 000 habitants, alors qu'ils n'étaient que 80% en 1990 ».

La connaissance statistique sur les déclarations d'associations souffre ici ou là de certaines imprécisions. Avec le nouveau système WALDEC (Web des Associations Librement DECLARées), nouveau répertoire national des associations mis en place par le Ministère de l'intérieur, cela ne sera plus possible. Cette application a pour objet d'attribuer un numéro national unique à l'association et de rentrer les informations essentielles concernant l'association déclarée : siège social, statuts et composition des instances dirigeantes lors des étapes de la vie de l'association (création, modifications, dissolution). Ces informations peuvent être consultées à distance (pour l'instant dans un cadre restreint). Cela permettra à terme une meilleure connaissance des associations déclarées. Le système WALDEC est étendu sur l'ensemble des départements d'Aquitaine depuis l'année 2006 et est en cours d'extension sur l'ensemble du territoire national.

ASSOCIATIONS DECLAREES EN AQUITAINE au 01/01/2008		
DORDOGNE		22 523
Périgueux	9 999	
Bergerac	5 200	
Nontron	1 914	
Sarlat	5 410	
GIRONDE		57 631
Bordeaux	35 059	
Arcachon	7 221	
Blaye	2 162	
Langon	3 903	
Lesparre	3 614	
Libourne	5 672	
LANDES		11 868
Mont-de-Marsan	5 531	
Dax	6 337	
LOT-ET-GARONNE		18 323
Agen	6478	
Marmande	5579	
Nérac* depuis 1944	1868	
Villeneuve-sur-Lot	4398	
PYRENEES ATLANTIQUES		26 874
Pau	12 087	
Bayonne	11 064	
Oloron Sainte Marie	3 723	
AQUITAINE		137 219

Le tableau ci-contre dénombre en Aquitaine plus de 137 000 associations constituées depuis le 1^{er} juillet 1901. En règle générale, les services des Préfectures estiment à 50% le nombre d'associations « vivantes », peut-on avancer le chiffre de 65 000 associations vivantes en Aquitaine ?

Parmi celles-la, plus d'une association sur deux est domiciliée dans les trois principales agglomérations de la région. La dynamique associative peut aussi se mesurer au nombre d'associations créées par année, les données concernant les dissolutions sont une indication qui ne reflète pas nécessairement la réalité des associations que cessent leur projet, cette formalité n'étant pas toujours respectée.

→ Introduction

	CREATION			DISSOLUTION		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
DORDOGNE	435	436	422	158	164	100
GIRONDE	1 798	1 472	1 764	288	239	297
LANDES	272	384	398	40	64	76
LOT et GARONNE	336	380	355	54	98	69
PYRENEES ATLANTIQUES	768	798	798	133	134	119
TOTAL	3 609	3 470	3 737	673	699	661

Les associations qui, emploient du personnel, ou sont assujetties aux Impôts ou perçoivent des subventions doivent s'inscrire dans le répertoire SIRENE, Système Informatisé du Répertoire National des Entreprises et de leurs Etablissements auprès de l'INSEE. La démarche est déclarative. Le numéro SIREN (niveau Entreprise) qui comprend 9 chiffres, est suivi de 5 chiffres qui constituent le SIRET (niveau Etablissement).

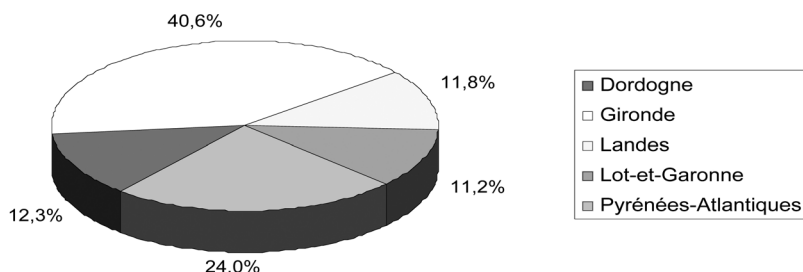
L'INSEE a également en charge d'attribuer le code NAF, code d'activité de 3 chiffres et une lettre. Ce code est établi au vu de l'objet statutaire. Toutes les informations concernant le fichier SIRENE sont en ligne sur le site www.insee.fr.

L'emploi dans les associations peut se mesurer chaque année par le moyen de ce répertoire SIRENE, cependant les données les plus précises sont celles extraites des déclarations annuelles des données sociales (DADS). La présentation ci-dessous a été réalisée par la CRESS Aquitaine à partir des DADS 2004. Il apparaît que 8 579 associations employaient à cette date, 90 055 salariés soit 54 861 équivalents temps plein, ce qui correspond à à peu près 7% de l'emploi aquitain.

Ces établissements et ces emplois se répartissent dans les secteurs suivants :

Secteurs	Etablissements		Postes		Equivalents Temps Complet	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Enseignement - Formation	888	10,35%	11 889	13,20%	6 998	12,76%
Santé	128	1,49%	5 125	5,69%	3 681	6,71%
Social	1 785	20,81%	43 859	48,70%	29 236	53,29%
<i>dont : aide à domicile</i>	198	2,31%	4 099	4,55%	2 181	3,98%
<i>crèches et garderies d'enfants</i>	171	1,99%	1 803	2,00%	1 124	2,05%
<i>aide par le travail, ateliers protégés</i>	141	1,64%	7 858	8,73%	6 030	10,99%
<i>Aides des personnes handicapées</i>	161	1,88%	7 257	8,06%	5 210	9,50%
<i>Accueil des personnes âgées</i>	108	1,26%	4 302	4,78%	2 844	5,18%
<i>Autres actions sociales</i>	1 006	11,73%	18 540	20,59%	11 847	21,59%
Culture - sport - loisirs	3 260	38,00%	10 165	11,29%	4 570	8,33%
Accueil - hébergement	265	3,09%	2 702	3,00%	1 294	2,36%
Services aux entreprises	623	7,26%	8 108	9,00%	4 497	8,20%
Associations de personnes (Education populaire)	966	11,26%	4 677	5,19%	2 458	4,48%
Autres associations	664	7,74%	3 530	3,92%	2 127	3,88%
Total	8 579	100,00%	90 055	100,00%	54 861	100,00%

Répartition géographique des établissements associatifs (%)



La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Aquitaine (CRESS). Sous forme associative et comptant plus de 50 organisations adhérentes, la CRESS Aquitaine œuvre pour le développement et la promotion des valeurs et des principes de l'économie sociale et solidaire en Aquitaine et travaille en collaboration avec l'État, la Région et les collectivités locales (départements, agglomération bordelaise).

Elle représente les entreprises de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives) auprès des institutions publiques et privées. Chaque année la CRESS publie « Les chiffres clés de l'Economie Sociale et Solidaire en Aquitaine ». En 2007 elle a également publié, en partenariat avec la CUB, une plaquette grand public sur l'ESS et un guide Hors Série Alternatives Economiques sur l'ESS en Aquitaine en partenariat avec le Conseil Régional d'Aquitaine, la CUB et la Caisse des Dépôts.

CRESS Aquitaine

111, cours du Maréchal Gallieni - 33000 Bordeaux

Tel : 05 56 901 901

Mél : info@cressaquitaine.org

Site : www.cressaquitaine.org

La Conférence permanente des coordinations associatives en Aquitaine (CPCA) est née le 27 février 2001 de la signature des statuts de l'association par l'ensemble de ses membres fondateurs. Les objectifs de la CPCA Aquitaine sont signifiés dans ces statuts, ils précisent :

« L'association a pour but [...] de contribuer à promouvoir une vie associative qui vise à développer des projets d'intérêt général et des activités sans finalité lucrative, de défendre les acteurs de la vie associative qui créent des liens sociaux, développent la citoyenneté participative [...] »

CPCA Aquitaine

113 rue Joseph Fauré - 33100 Bordeaux Cedex

Tel : 05 57 77 28 10

Mél : aquitaine@cpc.asso.fr

Site : <http://aquitaine.cpc.asso.fr>

En Aquitaine, les associations sont également représentées au Conseil Economique et social régional dans le 3^{ème} collèges et depuis peu au titre des employeurs de l'économie sociale, elles sont représentées dans le premier collège.

CESR Aquitaine

14 rue François de Sourdis - 33077 - Bordeaux Cedex

Tel 05 57 57 80 80

Site : <http://aquitaine.cpc.asso.fr>

Les lieux ressources

Sont indiqués ci-après les adresses et contacts des principaux lieux ressources des associations classés par département présentés dans l'ordre suivant : les principaux services de l'État puis les autres services d'aide aux associations. Sans qu'elles soient présentées ici, dans chaque département, de nombreuses collectivités locales ont pris l'initiative d'animer directement des services d'aide, de soutien et d'accompagnement des associations de leur territoire...

24 - DORDOGNE

Services de l'état

→ Préfecture de la Dordogne

2, rue Paul Louis Courier
24016 Périgueux cedex
Contact : Elisabeth.CONSTANT
Tel : 05 53 02 25 08
Mél : elisabeth.constant@dordogne.pref.gouv.fr

→ Sous-Préfecture de Bergerac

16, place Gambetta
24000 Bergerac
Contact : Corinne MADI
Tel : 05 53 61 53 03
Mél : corinne.madi@dordogne.pref.gouv.fr

→ Sous-Préfecture de Nontron

Boulevard Gambetta
24300 Nontron
Contact : Béatrice LAGARDE
Tel : 05 53 60 83 60
Mél : beatrice.lagarde@dordogne.pref.gouv.fr

→ Sous-Préfecture de Sarlat

Place Salvador Allende
24205 Sarlat la Caneda
Contact : Michèle ITARTE
Tel : 05 53 31 41 07
Mél : michele.itarte@dordogne.pref.gouv.fr

→ Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Directrice : Martine Mouzat
133, bd du petit Change
24016 Périgueux
Contact : Sylvaine.DUPINET
Tel : 05 53 35 72 18
Mél : sylvaine.pecheux@jeunesse-sports.gouv.fr

→ Mission d'Accueil et d'Information des Associations

133, bd du petit Change
24016 Périgueux
Contact : Jean Luc THUILLIER, Délégué Départemental à la Vie Associative
Tel : 05 53 35 72 00
Mél : ddo24@jeunesse-sports.gouv.fr

→ Direction des Services Fiscaux

Cité administrative Bugeaud
24016 Périgueux cedex
Contact : Pascale GLORY
Tel : 05 53 03 35 10
Mél : pascale.glory@dgi.finances.gouv.fr

→ Direction Départementale de l'action Sanitaire et Sociale

48, bis rue Paul Louis Courier
24016 Périgueux cedex
Contact : Jean Claude FROCHEN (manifestations et restauration)
Tel : 05 53 03 10 50
Mél : jean-claude.frochen@sante.gouv.fr

→ Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la formation Professionnelle

2 rue de la Cité
24016 Périgueux cedex
Contact : Franck LEBEAU
Tel : 05 53 02 88 15
Mél : franck.lebeau@travail.gouv.fr

Les autres services d'aide aux associations

→ Emploi Sports Loisirs

94, avenue du Général de Gaulle BP 46
24 660 Coulouniex Chamiers
Contact : Marc SEGUIN
Tel : 05 53 35 47 51
Mél : esl24@profession-sport-loisirs.fr

→ Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles - CRIB

94, avenue du Général de Gaulle BP 46
24 660 Coulouniex Chamiers
Contact : M. Rémi TILLEMANN
Tel : 05 53 05 19 56
Mél : crib24@profession-sport-loisirs.fr

→ Ligue de l'Enseignement de la Dordogne

82, avenue. G. Pompidou- BP 1055
24001 Périgueux cedex
Contact Céline LOPEZ DURAN
Tel : 05 53 02 44 00
Mél : associations@laligue24.fr

→ Association AIRELLE Dordogne

Le Bourg 24380 Cendrieux
Contact : Christine PERROT DU BREUIL
Tel : 05 53 05 21 40
Mél : airelle.dordogne@airelle.org

→ Dispositif Local d'Accompagnement

22, rue du Président Wilson
24000 Périgueux
Contact: Melle Céline GUGUIN
Tel : 05 53 35 80 23
Mél : c.guguin@dordogne.cci.fr

→ S.A.C.E.M et S.A.C.D

Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique
5-7 Place André Maurois
24007 Périgueux cedex
Contact : François APPREMONT
Tel : 05 53 06 85 50
Mél : francois.appremont@sacem.fr

→ Comité départemental olympique et sportif - CDOS

46 rue Kléber 24000 Périgueux
Contact : Claude GAILLARD
Tel : 05 53 45 51 14
Mél : cdos24@orange.fr

33 - GIRONDE

Services de l'état

→ Préfecture de la Gironde

Direction de l'Administration Générale
Bureau de la Citoyenneté et des Elections Esplanade Ch. de Gaulle
33077 BORDEAUX cedex
Tel : 05 56 90 62 87(88 ou 89)
Fax : 05 56 90 61 10
Mél : administration-generale@
gironde.pref.gouv.fr

→ Sous-Préfecture de Blaye

18, rue André Lafon
33390 BLAYE
Tel : 05 57 42 61 61(71)
Mél : sous-prefecture-de-blaye@
gironde.pref.gouv.fr

→ Sous-Préfecture d'Arcachon

55, boulevard du Général Leclerc
B. P. 80 150
33311 ARCACHON CEDEX
Tél. 05.56.22.42.56/57

→ Antenne d'Andernos

260 Boulevard de la République
33510 ANDERNOS LES BAINS
Tél. 05.57.76.04.02/00.19
Mél : sous-prefecture-arcachon@
gironde.pref.gouv.fr

→ Sous-Préfecture de Langon

19, cours des Fossés
33210 LANGON
Tel : 05 56 63 62 63
Mél : sous-prefecture-de-langon@
gironde.pref.gouv.fr

→ Sous Préfecture de Lesparre

Allée du 8 mai 1945
33340 LESPARRE
Tel : 05 56 73 21 73
Mél : sous-prefecture-de-lesparre@
gironde..gouv.fr

→ Sous-Préfecture de Libourne

44, rue Thiers B P 211
33500 LIBOURNE
Tel : 05 57 55 05 57
Mél : sous-prefecture-de-libourne@
gironde.pref.gouv.fr

→ **DRDJS** - Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
7, bd du Parc des Expositions
33525 BRUGES cedex
Tel: 05 56 69 38 00
Fax : 05 56 50 02 30
Mél : dro33@jeunesse-sports.gouv.fr

→ Délégation Départementale à la Vie Associative

Délégué Départemental à la Vie Associative
Monsieur Jean-Marie CABANAS
Tel : 05 56 69 38 77
Mél : jean-marie.cabanass@jeunesse-sports.gouv.fr

La liste des correspondants de la MAIA (Mission d'Accueil et d'Information des Associations) peut être consultée sur le site : www.gironde.pref.gouv.fr dans la rubrique associations : répertoires.

→ DSF - Direction des Services Fiscaux

13 rue Thiac
33061 BORDEAUX cedex
Madame Claude LARRUE, Inspectrice
Tel : 05 56 01 67 75
Mél : claude.larrue@dgi.finances.gouv.fr

→ **INSEE** - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
33, rue Saget
33076 BORDEAUX cedex
Madame Catherine BLOCH
Tel : 0825 332 203
Mél : catherine.bloch@insee.fr

→ URSSAF Gironde

3 rue Théodore Blanc
Quartier du Lac
33084 BORDEAUX Cedex
Tel : 05 56 11 73 00
Mél : urssaf.bordeaux@urssaf.fr

Les autres services d'aide aux associations

La liste des services aux associations des communes girondines de plus de 5 000 habitants peut être consultée sur le site : www.gironde.pref.gouv.fr/ dans la rubrique associations : répertoires.

→ **CLAP Sud-Ouest labellisé CRIB Centre de ressources et d'information des bénévoles**
176/182, rue Guillaume Leblanc
33000 BORDEAUX
Tel : 05 57 01 56 90
Mél : clap.dir@wanadoo.fr

→ ABC

8, rue Raymond Valet
33290 BLANQUEFORT
Tel : 05 57 93 12 93
Mél : appuiauxassociations.abc@wanadoo.fr

→ Ligue de l'Enseignement - Fédération de la Gironde

Château Betailhe
72, avenue de l'Eglise Romane
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
Tel : 05 56 44 52 25
Mél : ligue33@liguefol33.asso.fr

→ **CDOS** Comité Départemental Olympique et Sportif - **labellisé CRIB Centre de ressources et d'information des bénévoles** -Gironde
153 rue David Johnston
33000 BORDEAUX
tél : 05 56 00 99 05
Mél : cdos33@wanadoo.fr

→ Emploi Loisirs Gironde

153, rue David Johnston
33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 00 99 01
Mél : elg33@wanadoo.fr

→ Maison de la Nature et de l'Environnement

3, rue de Tauzia
33800 BORDEAUX
Tel : 05 57 95 09 57 : 06 83 49 98 66
Mél : mne.bordeaux-aquitaine@wanadoo.fr

→ Introduction

→ CIDFF Gironde

Centre d'Information sur le droit des Femmes et des familles
5, rue Jean-Jacques Rousseau
33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 44 30 30
Mél : cidff33bordeaux@orange.fr
Mél : cidff_gironde@orange.fr

→ Boulevard des potes

29, rue Bergeret
33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 31 94 62
Mél : ahmed.serraj@boulevard-des-potes.org

→ CIJA

Centre d'Information Jeunesse Aquitaine
125 cours Alsace Lorraine et 5, cours Duffour Dubergier
33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 56 00 56
Mél : cija@cija.net

→ France Bénévolat Bordeaux Gironde

33 rue Monadey
33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 92 37 69
Mél : centredub@numericable.fr

→ Info-Sectes Aquitaine

6 rue Buhan BP 30140
33037 BORDEAUX Cedex
Tel : 05 56 44 25 58
Mél : aquitaine@ccmm.asso.fr

→ ADFI – Association de Défense de la Famille et de l'Individu Victimes de Sectes

31, rue de Cursol BP 266
33012 BORDEAUX Cedex
Tel : 05 56 52 15 04
Mél : adfi.bordeaux@orange.fr

→ DLA-Gironde

IFAID - Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement
17 cours des Aubiers
33300 BORDEAUX
Tel : 05 56 50 08 67
Mél : dla@ifaid.org

→ Impact Emploi

Emploi loisirs Gironde
153 rue David Johnston
33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 00 99 01
Mél : elg33@wanadoo.fr

40 – LANDES

Services de l'état

→ Préfecture des Landes

Service des associations
Service juridique
26 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cedex
Tel 05 58 06 58 58
Mél : courrier@landes.pref.gouv.fr

→ Sous Préfecture de Dax

Service des associations
5 avenue Paul Doumer
40107 Dax Cedex
Tel 05 58 90 09 90
Mél : sous-prefecture-de-dax@landes.pref.gouv.fr

→ Mission d'accueil et d'information des associations - MAIA

Délégué départemental à la vie associative : Philippe COURTESSEYRE
7 Place Francis Planté
BP371 40012 Mont de Marsan Cedex
Tel 05 58 05 76 30
Mél : ddo40@jeunesse-sports.gouv.fr

→ Direction départementale de la Jeunesse et des Sports

Correspondant associations
7 Place Francis Planté
BP371 40012 Mont de Marsan Cedex
Tel 05 58 05 76 30
Mél : ddo40@jeunesse-sports.gouv.fr

→ Direction départementale des services fiscaux

Correspondant associations
12 avenue de Dagas
40012 Mont de Marsan Cedex
Tel 05 58 06 61 19
Mél : eric.chapuis@dgi.finances.gouv.fr

La liste des correspondants de la Mission d'accueil et d'information des associations (MAIA) peut être consultée sur les sites : www.mjsaquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr/ddo40 et www.land.es.pref.gouv.fr

Correspondants associés :

→ U.R.S.S.A.F. des Landes

Informations et recouvrements des cotisations
6 allées Claude Mora
40015 Mont de Marsan Cedex
Tel 05 58 85 70 70
Mél : urssaf.land.es@urssaf.fr

→ S.A.C.E.M.

Délégation des Landes
BP 164 64204 Biarritz Cedex
Tel 05 59 22 76 50
Mél : biarritz@sacem.fr

→ Conseil Général

Service éducation et sports
Hôtel du département
23-25 rue Victor Hugo
BP 259 40025 Mont de Marsan Cedex
Tel 05 58 05 40 40
Mél : edupatrimoine@cg40.fr

→ Boutique de la famille

Caisse d'allocations familiales de Landes -C.A.F.
6 rue Dominique de Gourgues
40000 Mont de Marsan
Tel 05 58 06 15 15
Mél : boutique.delafamille@cafmt-marsan.cnafmail.fr

→ Mutualité Sociale des Landes -M.S.A.

Action sanitaire et sociale
70 rue Alphonse Daudet
40286 Saint Pierre du Mont Cedex
Tel 05 58 06 55 97
Mél : contact_msa.blf@sudaquittaine.msa.fr

Les autres services d'aide aux associations

Les Points Information Jeunesse (P.I.J) de Biscarrosse, Capbreton -communauté de communes MACS, Castets, Grenade sur l'Adour -communauté de communes du Pays Grenadois, Hinx, Labouheyre, Mimizan, Morcenx, Parentis en Born, Tarnos, Villeneuve de Marsan) sont amenés à apporter une information de base sur les associations

→ Point info : associations et initiatives,

Ville de Dax
3 rue du Palais
40100 DAX
Tel 05 58 56 31 67
Mél : pointinfo@dax.fr

→ Point d'appui montois, Ville de Mont de Marsan

Maison des associations René Lucbernet
6 Rue du 8 mai 1945
40000 Mont de Marsan
Tel 05 58 06 26 18
Mél : pointappui.montois@wanadoo.fr

→ Service d'animation, ville de Mimizan

Service associations
Mairie
2 rue de la gare
40200 Mimizan
Tel 05 58 09 44 68
Mél : valerie.moreau@mimizan.com

→ Ligue de l'enseignement des Landes

122 rue du Général de Lobit
40000 Mont de Marsan
Tel 05 58 06 31 32
Mél : falep.40@wanadoo.fr

→ Association départementale des Francas des Landes

3 allée de la solidarité
40000 Mont de Marsan
Tel 05 58 46 33 54
Mél : francas.landés@wanadoo.fr

→ Fédération départementale des foyers ruraux des Landes

128 allées d'Haussez
40190 Villeneuve de Marsan
Tel 05 58 45 27 36
Mél : fdjr40@wanadoo.fr

→ Union landaise des aînés ruraux

Fédération départementale des aînés ruraux
70 rue Alphonse Daudet
40286 Saint Pierre du Mont
Tel 05 58 06 55 11
Mél : ainesruraux.fd40@wanadoo.fr

→ Association Landes

Musiques Amplifiées - L.M.A.
Pôle ressources départemental « Kit de survie administratif en milieu culturel »
204 avenue de la Résistance
40990 Saint Paul les Dax
Tel 05 58 35 40 90
Mél : asso@lma-info.com

→ Café Music' Association montoise d'animation

culturelle- AMAC
Pôle ressources départemental « Kit de survie administratif en milieu culturel »
4 cale de la Marine
40000 Mont de Marsan
Tel : 05 58 85 92 92
Mél : lecafemusic@wanadoo.fr

→ Profession Sport Landes- Impact emploi

Centre de ressources et d'information pour les bénévoles- CRIB
187 avenue du Maréchal Juin 40000 Mont de Marsan
Tel 05 58 75 72 94
Mél : profession.sport.landés@wanadoo.fr

→ Le Dispositif Local d'Accompagnement -D.L.A.

Contact : Tec-ge-coop Landes, boutique de gestion des Landes
45 rue Abbé Grégoire, Z.A. de Pémégnan
40000 Mont de Marsan
Tel 05 58 06 10 40 ou 06 80 48 43 92
Mél : tgc.aire.40@wanadoo.fr

47 - LOT ET GARONNE Services de l'état

→ Préfecture de Lot et Garonne

Place de Verdun
47920 Agen Cedex 9
Tel 05 53 77 60 47
Site Internet : <http://www.lot-et-garonne.pref.gouv.fr>

→ Sous-préfecture de Marmande

93 rue de la Libération
47207 Marmande
Tel 05 53 76 01 76

→ Sous-préfecture de Nérac

2 avenue Foch
47600 Nérac
Tel 05 53 65 03 18

→ Sous-préfecture de Villeneuve sur Lot

Rue des Cieutats
47300 Villeneuve sur Lot
Tel 05 53 49 03 16

→ Direction départementale de la Jeunesse et des Sports

Rue de Lille - Parc des sports
47031 Agen Cedex
Tel 05 53 77 48 30
Mél : ddo47@jeunesse-sports.gouv.fr
Site Internet : www.mjsaquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr/ddo47
Service des associations sportives : Alain RENARD - 05 53 77 48 34
Service des associations de jeunesse et d'éducation populaire : Jean-Claude FEYRIT - 05 53 77 48 42
Délégation Départementale à la Vie Associative - DDVA
Délégué départemental à la Vie associative - Jean-Noël DENIS : 05 53 77 48 30

→ Direction départementale du Travail et de l'Emploi

997 avenue du Docteur Jean Bru
47916 Agen Cedex 9
Tel 05 53 68 40 40
Mél : dd-47.direction@dd-47.travail.gouv.fr

→ Introduction

→ Direction des services fiscaux

108 bd Carnot
47916 Agen Cedex 9
Tel 05 53 69 17 17
Correspondant associations :
05 53 69 17 26
Mél : bernard.dumons@dji.finances.gouv.fr

→ Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales

935 avenue du Docteur Jean Bru
47916 Agen Cedex 9
Tel 05 53 98 66 66
Mél : dd47-direction@sante.gouv.fr

→ Inspection académique de Lot et Garonne

Services départementaux de l'Éducation nationale
23 rue Rolland Goumy
47916 Agen Cedex 9
Tel 05 53 67 70 00
Mél : ce.ia47@ac-bordeaux.fr

→ Direction départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes

Cité administrative Lacuée
47031 Agen Cedex
Tel 05 53 77 32 00
Mél : dd47@d3ccrf.finances.gouv.fr

→ Direction départementale des services vétérinaires

Cité administrative Lacuée
47031 Agen Cedex
Tel 05 53 98 51 47
Mél : sdv47@agriculture.gouv.fr

Les autres services d'aide aux associations

Dominante : Généraliste - Jeunesse éducation populaire

→ Le service du Conseil général - ASSO 47

7 rue Étienne Dolet
47000 Agen
Tel 05 53 69 43 73
Mél : asso47@cg47.fr

→ La Fédération des œuvres laïques (FOL)

Service associations de la FOL de Lot et Garonne
108 rue Fumadelles
47000 Agen
Tel 05 53 77 05 35
Mél : jp.marvier@laligue-fol47.org

→ Le Centre de ressources et d'information pour les bénévoles (CRIB 47)

C.R.I.B. de Lot et Garonne
7 rue Étienne Dolet
47000 Agen
Tel 05 53 87 66 72
Mél : crib_47@yahoo.fr

Dominante : Activité économique

→ Boutique de Gestion CREER/AILE

6 rue Pierre Mendés France
47550 Boé
Tel 05 53 66 20 50
Mél : aile@creer.fr

→ Agence de Recherche et de Développement

de l'Insertion par l'Économique (ARDIE 47)
6 rue Pierre Mendés France
47550 Boé
Tel 05 53 986076
Mél : ardie47@wanadoo.fr

Dominante : Activités sportives

→ Comité départemental olympique et sportif (CDOS)

7 rue Étienne Dolet
47000 Agen
Tel 05 53 87 66 72
Mél : lotetgaronne@franceolympique.com

→ Profession Sports Loisirs 47 (PSL)

7 rue Étienne Dolet
47000 Agen
Tel 05 53 68 30 93
Mél : psl47@wanadoo.fr

→ Office des sports (ODS)

7 rue Étienne Dolet
47000 Agen
Tel 05 53 69 44 65
Mél : ods47@free.fr

Dominante : Activité culturelle - spectacle vivant

→ ADEM

« Le Florida » 95 boulevard Carnot
47000 Agen
Tel 05 53 47 59 54
Mél : info@le-florida.org

→ Office d'action culturelle (ODAC)

4 rue André Chénier
47000 Agen
Tel 05 53 69 44 44
Mél : odac@odac47.fr

Autres dispositifs de soutien aux associations...

→ Le Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Contact : Boutique de Gestion CREER/ AILE

6 rue Pierre Mendés France
47550 Boé
Tel 05 53 66 20 50
Mél : dla47@creer.fr

→ Le dispositif « Impact emploi »

Certaines associations sont labellisées par l'URSSAF comme « Tiers de confiance » :

Renseignements : URSSAF
16 rue des Colonels Lacuée
47917 Agen Cedex 9
Tel 05 53 69 16 30
Mél : urssaf.agen@urssaf.fr

→ Le contrat de Volontariat Civil de Cohésion Sociale et de Solidarité (VCCSS)

Géraldine LORET - Préfecture de Lot et Garonne

Place de Verdun
47920 Agen Cedex 9
Tel 05 53 77 61 02
Mél : geraldine.loret@lot-et-garonne.pref.gouv.fr

→ Le contrat de Volontariat Associatif (VA)

Jean-Claude FEYRIT - Direction départementale jeunesse et sports
Rue de Lille - Parc des sports
47031 Agen Cedex

Tel 05 53 77 48 42
Mél : jean-claude.feyrit@jeunesse-sports.gouv.fr

64 – PYRENEES ATLANTIQUES

Services de l'état

Les structures publiques d'information et de soutien au développement de la vie associative

→ Mission d'Accueil et d'Information des Associations – MAIA

1- Délégué Départemental à la Vie Associative – DDVA

Responsable : Philippe ETCHEVERRIA
Direction départementale de la jeunesse et des sports
6 ter, rue de l'Enfant Jésus
64000 Pau

Tel 05 59 27 27 56 - Fax 05 59 27 30 32
Mél : philippe.echeverria@jeunesse-sports.gouv.fr

2- Conseil Information pour la Vie Associative - CIVA

Responsable : Jacques Duran
Direction départementale de la jeunesse et des sports

6 ter, rue de l'Enfant Jésus
64000 Pau

Tel 05 59 27 27 56 - Fax 05 59 27 30 32
Mél : jacques.duran@jeunesse-sports.gouv.fr

→ Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Directeur : Henri MIAU
6 ter, rue de l'Enfant Jésus
64000 Pau

Tel 05 59 27 27 56 - Fax 05 59 27 30 32
Mél : ddo64@jeunesse-sports.gouv.fr

→ Antenne jeunesse et sports de l'arrondissement de Bayonne

Espace Adour 1, avenue de Montbrun
64600 Anglet

Tel 05 59 52 60 61 - Fax 05 59 52 60 70
Mél : ddo64.bayonne@jeunesse-sports.gouv.fr

→ Correspondant associations de l'administration fiscale

Responsable : Francis BARAT
Direction des Services Fiscaux des Pyrénées Atlantiques

1, rue Lapouble
64028 Pau Cedex

Tel 05 59 14 10 37
Mél : francis.barat@dgi.finances.gouv.fr

Les autres services d'aide aux associations

Structures spécialisées d'accompagnement des associations

→ Centre Départemental Nelson Paillou

Etablissement Public Réseau Sport 64
12, rue du Pr. Garrigou Lagrange
Responsable : Olivier VISSIERES

Tel 05 59 14 19 19 - Fax 05 59 14 19 26
Mél : contact@reseau-sport64.fr

→ Relais territorial du Réseau Sport 64

Animatrice : Marlène CARRERE
Communauté de communes du Canton d'Arzacq

Place de la République
64410 Arzacq

Tel 05 59 04 86 85
Mél : communaute-arzacq@wanadoo.fr

→ Dispositif Local d'Accompagnement – DLA – des Pyrénées Atlantiques

1- Initiatives INSTEP

Responsable : Christophe PENALVER
14, avenue de Saragosse
64000 Pau

Tel 05 59 30 72 38 - Fax 05 59 02 25 24
Mél : initiatives.dla64@free.fr

2- Sport Pyrénées Emploi 64

Responsable : Cathy FISCHER
Espace Adour 1, avenue de Montbrun
64600 Anglet

Tel 05 59 52 60 50 - Fax 05 59 52 60 70
Mél : dla.spe64@wanadoo.fr

→ Introduction

→ Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles – CRIB

1- Sport Pyrénées Emploi 64 - Dispositif national profession sport
Responsable : Jean MASSOUE
Centre Nelson Paillou 12, rue du Pr. Garrigou Lagrange
64000 Pau

Tel 05 59 14 19 60 – Fax 05 59 14 19 61
Mél : spe64@wanadoo.fr

2- Comité Départemental Olympique et Sportif

Responsable : Jean-Pierre HERVIEU
Centre Nelson Paillou 12, rue du Pr. Garrigou Lagrange
64000 Pau

Tel 05 59 11 31 26 – Fax 05 59 11 31 27
Mél : comite.olymptique.64@reseau-sport64.fr

→ Service Impact Emploi Association

Des structures labellisées comme «tiers de confiance» par les URSSAF peuvent venir en aide aux associations dans le cadre de leurs formalités administratives liées à l'emploi. Renseignements : URSSAF Pau Tel : 05 59 72 37 00
URSSAF Bayonne Tel : 05 59 58 02 58

Réseau des Points d'Appui Locaux à la vie associative de l'agglomération paloise

→ Centre Social La Pépinière

Responsable du point d'appui : Gisèle MONTAUT
4 à 8, avenue Robert Schuman
64000 Pau

Tel 05 59 92 72 00 - Fax 05 59 92 72 12
Mél : gisele.montaut@pepiniere-pau.com

→ Maison Pour Tous Léo Lagrange de Pau

Responsable du point d'appui : Jean-Pierre RANCEZ
41, rue du Colonel Gloxin
64000 PAU

Tel 05 59 06 67 00 - Fax 05 59 06 9151
Mél : jeanpierrerancez@leolagrangepau.fr

→ Université de la Citoyenneté

Responsable du point d'appui : Serge FIGIEL
29, rue Emile Guichenné
64000 Pau

Tel 05 59 27 63 38
Mél : universite@citoyennete.com

→ AMPLI – Centre de musiques actuelles – Pôle ressources

Responsable du point d'appui : Stéphane CORTIJO
Allée Montesquieu
64140 Billère

Tel 05 59 32 93 49
Mél : contact@ampli.asso.fr

→ Club Saragosse

Responsable du point d'appui : Delphine EUGENIE
20, avenue Federico Garcia Lorca
64000 Pau

Tel/Fax 05 59 30 56 29
Mél : club.initiatives@wanadoo.fr

→ Club Cap Solidaire – Léo Lagrange

Responsable du point d'appui : Audrey VILLAESCUSA
2, rue du Général Laperrine
64000 Pau

Tel/Fax 05 59 40 11 12
Mél : capsolidaire1@aliceadsl.fr

→ Cyber-base Pau Pyrénées

Responsable du point d'appui : Hélène GRIMAL
4, rue Despourrins
64000 Pau

Tel 05 40 03 10 00 –
Mél : h.grimal@agglo-pau.fr

Réseau des Points d'Appui Locaux à la vie associative de l'agglomération bayonnaise

→ Maison de la Vie Citoyenne du Polo Beyris

Responsable du point d'appui : Arnaud GUICHARROUSSE
Place du Polo
64100 Bayonne

Tel 05 59 63 21 40 – Fax 05 59 57 02 51
Mél : citoyen.direction@orange.fr

→ Maison des associations de Bayonne

Responsable du point d'appui : Christian TRIGUEROS
11, allée de Glain
64100 Bayonne

Tel 05 59 44 74 10 – Fax 05 59 59 07 95
Mél : mda@bayonne.fr

→ Maison des associations de Biarritz

2 – 4, rue Darrichon
64200 Biarritz

Tel 05 59 41 39 90 – Fax 05 59 41 17 65
Mél : maison.associations@biarritz.fr
Chargée de mission à la vie associative ville de Biarritz : Valérie ETCHEVERRY

Tel 05 59 41 39 91 - Fax 05 59 41 17 65
Mél : vie.assoc@biarritz.fr

Boîte à outils



Loi du 1^{er} juillet 1901 (extraits)

article 1

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations.

article 2

Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.

article 3

Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du Gouvernement est nulle et de nul effet.

article 4

Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

article 5

Toute association qui voudra obtenir la capacité juridique prévue par l'article 6 devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.

La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions, domiciles et nationalités de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Deux exemplaires des statuts seront joints à la déclaration. Il sera donné récépissé de celle-ci dans le délai de cinq jours. Lorsque l'association aura son siège social à l'étranger, la déclaration préalable prévue à l'alinéa précédent sera faite à la préfecture du département où est situé le siège de son principal établissement.

L'association n'est rendue publique que par une insertion au Journal officiel, sur production de ce récépissé. Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

article 6

Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, recevoir des dons manuels ainsi que des dons des établissements d'utilité publique, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer en dehors des subventions de l'État, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics :

- 1 / Les cotisations de ses membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimées, ces sommes ne pouvant être supérieures à 16 € ;
- 2 / Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;
- 3 / Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

Les associations déclarées qui ont pour but exclusif l'assistance, la bienfaisance, la recherche scientifique ou médicale peuvent accepter les libéralités entre vifs ou testamentaires dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État.

Lorsqu'une association donnera au produit d'une libéralité une affectation différente de celle en vue de laquelle elle aura été autorisée à l'accepter, l'acte d'autorisation pourra être rapporté par décret en Conseil d'État.

article 7

En cas de nullité prévue par l'article 3, la dissolution de l'association est prononcée par le tribunal de grande instance, soit à la requête de tout intéressé, soit à la diligence du ministère public. Celui-ci peut assigner à jour fixe et le tribunal, sous les sanctions prévues à l'article 8, ordonner par provision et nonobstant toute voie de recours, la fermeture des locaux et l'interdiction de toute réunion des membres de l'association.

En cas d'infraction aux dispositions de l'article 5, la dissolution peut être prononcée à la requête de tout intéressé ou du ministère public.

article 8

Seront punis de l'amende prévue par le 5° de l'article 131-13 du Code pénal pour les contraventions de 5° classe, en première infraction et en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

Seront punis d'une amende de 4 500 € et d'un emprisonnement d'un an, les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le jugement de dissolution.

Seront punies de la même peine toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont elles disposent.

article 9

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association seront dévolus conformément aux statuts, ou, à défaut de disposition statutaire, suivant les règles déterminées en assemblée générale.

Exemple de status commentés

[**ATTENTION** : les commentaires en encadré ne sont pas à recopier]

article 1 : constitution et dénomination

Première obligation de la loi 1901 : faire connaître le titre de l'association. Attention, se renseigner à l'institut national de la propriété industrielle (INPI) afin de s'assurer que le nom prévu n'est pas déjà utilisé. Pour le nom des fondateurs, mieux vaut les inscrire dans le compte-rendu de l'assemblée générale constitutive que dans les statuts.

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi 1901, ayant pour titre :

article 2 : buts

Deuxième obligation de la loi 1901 : faire connaître les buts de l'association. Ils doivent être suffisamment précis pour bien indiquer le projet de l'association, tout en étant assez généraux pour ne pas bloquer toute adaptation de ce projet dans le temps. Lors de la publication au Journal officiel, ils sont recopiés dans leur intégralité. C'est l'article le plus important, celui qui précise « l'objet où l'idée que mettent les fondateurs en commun ».

Cette association a pour but :

article 3 : siège social

Troisième et dernière obligation de la loi 1901 : préciser le siège social. On peut indiquer la ville sans mentionner la rue et le numéro de l'immeuble, de façon à pouvoir, sans modifier les statuts, déménager dans la même ville. Par contre, pour la déclaration en préfecture, il faut donner l'adresse complète.

Le siège social est fixé à : Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration et l'assemblée générale en sera informée.

article 4 : durée de l'association

Article facultatif. Certains fixent la durée de l'association car ils se regroupent pour un objet précis qui ne durera pas : anniversaire, fête ... Quand la durée n'est pas précisée, elle est considérée de fait comme illimitée. En général, on précise :

La durée de l'association est illimitée.